

HORS-SÉRIE JUIN 2012

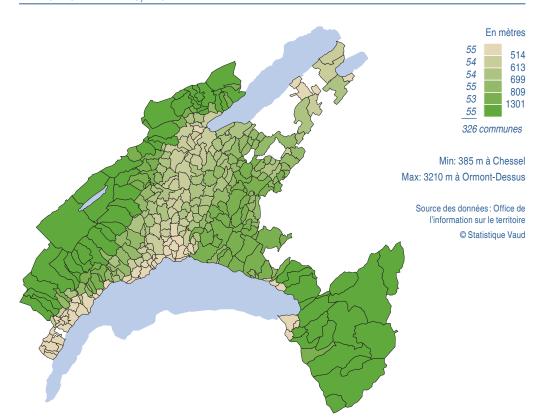
www.scris.vd.ch



# **VUE CARTOGRAPHIQUE DU CANTON**

Numerus propose un hors-série entièrement axé sur une vision cartographique du canton de Vaud en réponse au vieil adage selon lequel «un bon dessin vaut mieux qu'un long discours». Comprenant seize cartes thématiques, cette publication brosse un portrait du canton à travers ses 326 communes sous un angle différent et d'une manière plus accessible qu'un tableau de chiffres. Les cartes présentées ici font écho à l'atlas statistique interactif du canton disponible en ligne sur le portail Internet de Statistique Vaud.

### **ALTITUDES MAXIMALES, VAUD**



© Statistique Vaud Rue de la Paix 6 - CP - 1014 Lausanne Tél. 021 316 29 99 - Fax 021 316 29 50 info.stat@vd.ch

Rédacteur responsable : Gilles Imhof

Rédaction: Pierre Bonard (PB), Sylviane Brandt (SB), Claude Enz (CE), Marie-Françoise Goy (MFG), Carole Martin (CM), Marc-Jean Martin (MJM), Jacques Menthonnex (JM), Alexandre Oettli (AO), Léna Pasche (LP)

Mise en page: Ariane Bovet

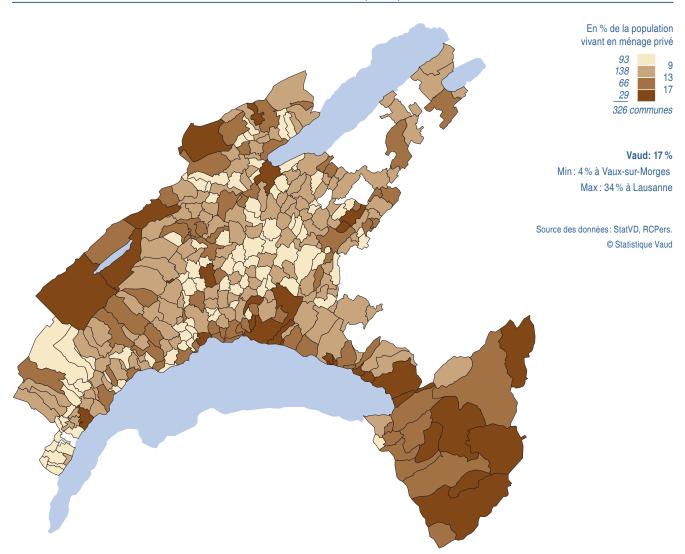
Impression: Swissprinters Lausanne SA

Prix: 6 francs



# LES DEUX TIERS DES PERSONNES QUI VIVENT SEULES RÉSIDENT DANS UNE TRENTAINE DE COMMUNES

PROPORTION DE PERSONNES VIVANT SEULES DANS UN MÉNAGE PRIVÉ, VAUD, 20111



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Estimation sur la base du Registre cantonal des personnes (RCpers, données provisoires sur les ménages).

La proportion des personnes vivant seules dans un ménage privé a augmenté régulièrement dans le canton jusqu'en 2000: 6% en 1960, 13% en 1980 et 16% en 2000. Avec une proportion estimée à 17% pour 2011, l'augmentation est restée modeste ces dernières années. Ainsi, actuellement, 118000 personnes vivent seules dans le canton; un tiers d'entre elles ont moins de quarante ans. C'est entre 24 et 37 ans et après 85 ans que les hommes vivent le plus souvent seuls. Pour les femmes, c'est entre 24 et 32 ans, puis après 55 ans qu'elles sont plus fréquemment seules.

Autour de 85 ans, parmi les personnes qui vivent encore en ménage privé, trois hommes

sur dix et six femmes sur dix vivent seuls. L'écart entre hommes et femmes assez marqué dès 60 ans s'explique par les remariages moins fréquents chez les femmes ou par leur probabilité plus élevée d'être veuves.

Certaines communes ont une proportion de personnes seules particulièrement élevée. Lausanne (34%), Prilly, Vevey ou Montreux (entre 22% et 24%), par exemple, voient cette proportion élevée tant en raison des jeunes adultes que des personnes âgées. De son côté, Nyon se situe en deuxième position (27%) essentiellement grâce aux jeunes adultes qui vivent seuls. A l'inverse, les autres communes avec forte proportion de personnes vivant seules comptent une

proportion élevée de personnes âgées (telles que Sainte-Croix, les deux communes des Ormonts, La Tour-de-Peilz, Morges, Pully, Yverdon-les-Bains ou Rougemont).

Les 29 communes dont la proportion de personnes seules excède la moyenne cantonale représentent 43 % de la population résidante du canton mais concentrent les deux tiers des personnes seules.

A l'autre extrémité, avec une proportion inférieure à la moitié de la moyenne cantonale, se trouvent souvent des petites communes au développement démographique récent et comptant relativement peu de personnes âgées, telles que Bassins, Bercher, Crassier ou Founex.

# **UN VAUDOIS SUR SIX VIT DANS SA COMMUNE DE NAISSANCE**

### DAVANTAGE DE NATIFS DE SUISSE DANS LES RÉGIONS RURALES

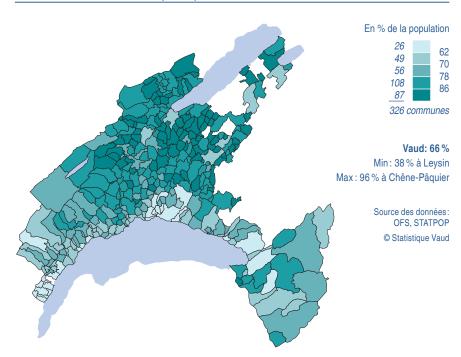
Près de deux personnes sur trois résidant dans le canton en 2010 sont nées en Suisse (y compris les personnes étrangères de deuxième ou troisième génération, qui représentent 9% de ce groupe). La distribution spatiale est assez marquée: les communes du nord et du centre du canton comptent proportionnellement davantage de personnes nées en Suisse que celles de l'Arc lémanique, avec un maximum dans le district du Gros-de-Vaud (82%). Le minimum s'observe dans les districts de l'Ouest lausannois (56%) et de Lausanne (59%).

La répartition de la population née en Suisse est corrélée avec celle de la population étrangère, plus nombreuse dans les zones urbaines et principalement sur l'Arc lémanique, là où l'emploi et les pôles de formation sont les plus concentrés.

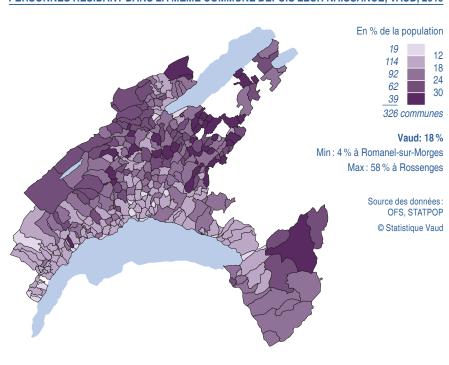
### UN CINQUIÈME DES LAUSANNOIS N'ONT JAMAIS CHANGÉ DE COMMUNE

En 2010, la part de la population vaudoise domiciliée dans la même commune depuis la naissance atteint 18 %. La répartition géographique fait ressortir les zones rurales et éloignées des centres urbains, qui enregistrent des taux élevés (en moyenne 32 % dans le Pays-d'Enhaut, 27% à la vallée de Joux, 22% dans le district de Broye-Vully), illustrant notamment le lien d'une partie de la population avec des propriétés agricoles. A l'opposé, les villes et les zones urbaines, tout comme les communes au développement démographique récent, se distinguent par des valeurs inférieures à la moyenne cantonale. En effet, plus une région est attractive en termes migratoires, plus la proportion de personnes n'ayant jamais changé de commune est faible. L'Arc lémanique se détache nettement: la proportion n'est que de 13 % en moyenne dans la couronne lausannoise, 14 % dans le district de l'Ouest lausannois et 15 % dans la région Vevey-Montreux et dans le district de Nyon. Toutefois, il est intéressant de relever que le taux observé pour la ville de Lausanne (19%) se situe légèrement au-dessus de la moyenne vaudoise, ce qui pourrait s'expliquer par la diversité de l'offre en matière d'emploi, de formation ou d'habitat. | LP

# PERSONNES NÉES EN SUISSE, VAUD, 2010



## PERSONNES RÉSIDANT DANS LA MÊME COMMUNE DEPUIS LEUR NAISSANCE, VAUD, 2010



# **SOL VAUDOIS VU DU CIEL: BÉTON OU VÉGÉTATION?**

# ASPHALTE, BÉTON OU BÂTIMENTS SUR 6% DU TERRITOIRE

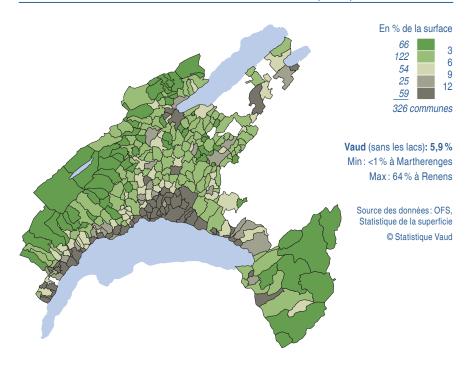
Selon la statistique fédérale relative à la couverture du sol, 12 827 hectares vaudois sont qualifiés de *Surfaces compactées* c'est-à-dire partiellement ou totalement imperméabilisés. Il s'agit, par exemple, des sols asphaltés (routes), bétonnés, marneux, couverts de gravier, de pavés ou de dalles. Si l'on y ajoute les surfaces occupées par les bâtiments de toutes catégories (3924 ha), ce sont finalement 16 751 ha, soit 5,9 % du territoire, qui sont symbolisés par le « gris » des surfaces d'habitat ou d'infrastructure. Sur la carte, la représentation de la part de ce type de surface au niveau communal suit assez fidèlement la répartition de la zone urbaine.

### **ARBRES SUR PRÈS DE 37% DU SOL**

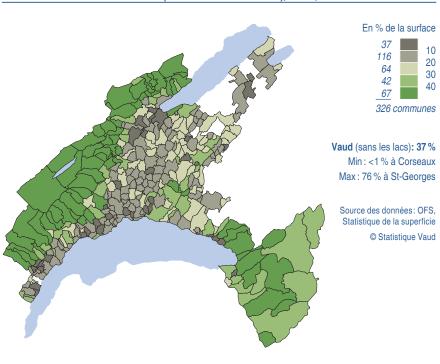
Certaines étendues « vertes », comme les gazons (8432 ha), font partie des Surfaces non naturelles, au même titre que les surfaces compactées ou de bâtiments. Les autres surfaces avec végétation sont de trois types: la plus grande, dite Végétation herbacée (132502 ha), englobe les terres arables et s'étend sur le plateau. La seconde, appelée Végétation d'arbres (101529 ha), couvre 37% du sol, mais bien davantage dans certaines communes du Jura et des Préalpes. C'est dans la troisième catégorie, la Végétation buissonnante (11649 ha), que l'on classe les arbres fruitiers à basses tiges et la vigne. Eau, glaciers et surfaces pierreuses occupent le reste du territoire. | MFG

La statistique fédérale de la superficie se fonde sur les photographies aériennes de l'Office fédéral de topographie réalisées, pour le canton, en 2004 et 2005. Chacun des points d'échantillonnage (équidistants de 100 m) reçoit un code de couverture du sol (éléments recouvrant la surface) et un code d'utilisation du sol (fonction socio-économique remplie). La diffusion des données se fait souvent selon une combinaison des deux codes. Ici, seule la notion de couverture du sol est utilisée.

# SURFACES COMPACTÉES OU OCCUPÉES PAR DES BÂTIMENTS, VAUD, 2004-2005



### SURFACES PLANTÉES D'ARBRES (VÉGÉTATION D'ARBRES), VAUD, 2004-2005



# **DEUX FACETTES DE L'EMPLOI VAUDOIS**

# OÙ TRAVAILLENT LES ACTIFS FRONTALIERS?

La proportion des emplois occupés par des frontaliers atteint 6,2% à fin 2011 dans le canton de Vaud. Si près d'une commune sur quatre ne compte aucun frontalier actif sur ses terres, dans les communes limitrophes du Chenit (52%) et de Ballaigues (57%), la main-d'œuvre frontalière occupe plus de la moitié des emplois. C'est dans les districts du Jura-Nord vaudois (moyenne du district: 18%) et de Nyon (15%) que l'on retrouve les proportions les plus élevées de travailleurs frontaliers. A l'opposé, aucune commune des districts de Broye-Vully, de Lavaux-Oron ou encore de Riviera-Paysd'Enhaut ne compte plus de 5% d'actifs frontaliers.

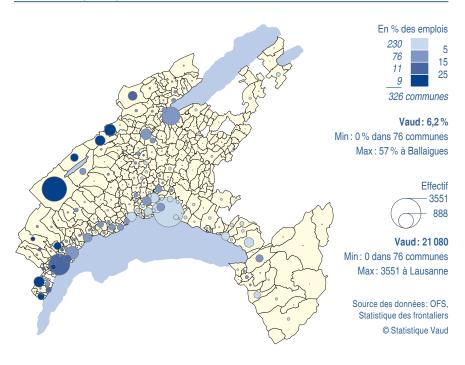
En termes d'effectifs, 89 % des communes vaudoises dénombrent moins de 100 travailleurs frontaliers à fin décembre 2011. Seules quatre communes en comptent plus de 1000: Yverdon-les-Bains (1311), Nyon (1834), Le Chenit (2478) et enfin Lausanne (3551).

### SANTÉ-SOCIAL: PRÈS D'UN EMPLOI SUR SEPT

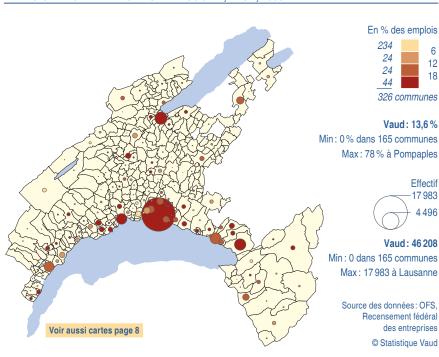
Grande pourvoyeuse d'emplois et en constante progression, la branche économique Santé-social regroupe les activités pour la santé humaine - hospitalières ou ambulatoires - et les prestations de divers services d'action sociale, avec ou sans hébergement. Cela représente 46 200 emplois en 2008 dans le canton, soit 13,6% de l'ensemble des emplois. Cette proportion dépasse 50 % dans certaines communes de petite taille abritant un hôpital ou une clinique (Pompaples, 78%; Chamblon, 69%; Genolier, 53%), une institution pour personnes handicapées (Lavigny, 65%; Saint-Barthélemy, 56%) ou un établissement pour personnes âgées (Corcelles-près-Concise, 51%).

Quatre communes regroupent plus de la moitié des emplois de la branche: Lausanne (18 000), Yverdon-les-Bains (2450), Montreux (2080) et Vevey (1960). Dans ces villes, cela représente environ un emploi sur cinq. | MFG

### FRONTALIERS, VAUD, 4e TRIMESTRE 2011

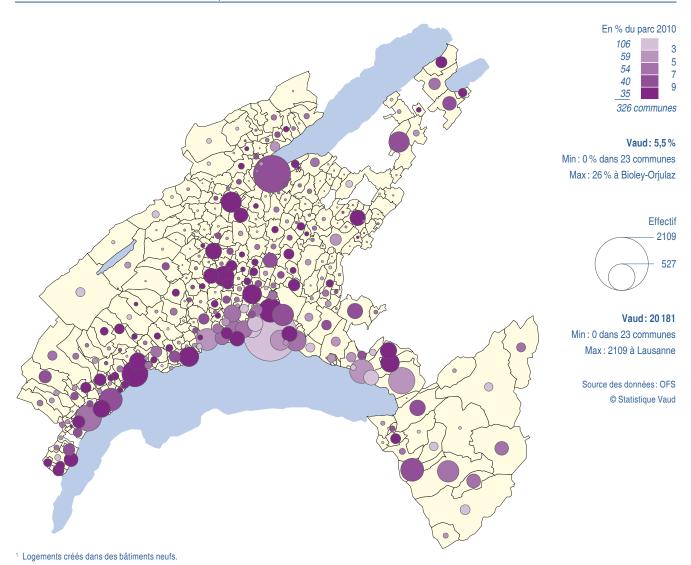


#### **EMPLOIS DANS LA BRANCHE SANTÉ-SOCIAL, VAUD, 2008**



# **LOGEMENTS VAUDOIS: 5,5% DANS DES BÂTIMENTS RÉCENTS**

# LOGEMENTS CONSTRUITS DE 2006 À 20101, VAUD



La construction de bâtiments d'habitation, en baisse au cours des années nonante et

encore faible au début de la décennie 2000, s'est accélérée depuis 2004.

La «photographie» du parc d'habitation montre que, sur les 365 200 logements vaudois présents fin 2010, quelque 20 200, soit 5,5%, sont situés dans des bâtiments récents, construits entre 2006 et 2010. Ce pourcentage varie fortement entre les communes du canton et peut atteindre plus de 20% dans certains villages de la Côte (Chavannes-des-Bois, Vinzel, Eysins) ou du Gros-de-Vaud (Bioley-Orjulaz, Penthalaz, Daillens). Pour chacun d'eux, l'effectif des logements concernés reste néanmoins infé-

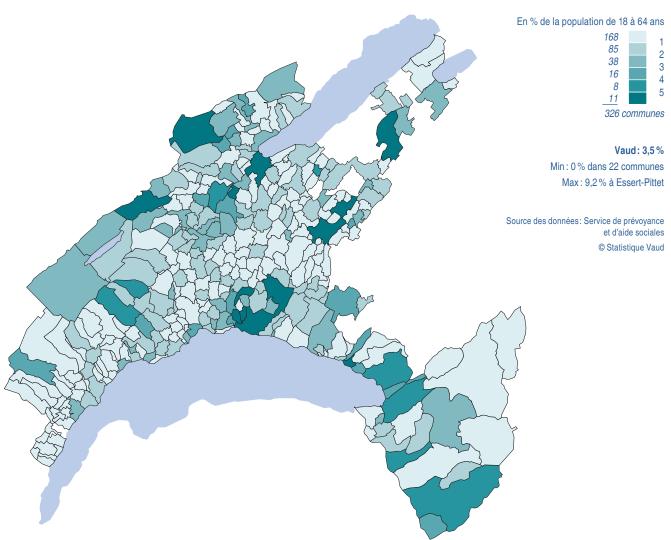
rieur à la centaine, Eysins (110) et Penthalaz (300) exceptés. Dans les communes de plus grande taille, la part des constructions récentes n'atteint pas cet ordre de grandeur, sauf à Rolle et au Mont-sur-Lausanne qui affichent des taux remarquables (respectivement 18,3% et 15,9%). On peut relever également, au sein des communes comptant encore davantage de résidents, le dynamisme de la construction à Epalinges (8,9%, correspondant à un effectif de 340 logements) ou à Aigle (8,6%, soit 390 logements).

C'est toutefois dans les villes (communes de plus de 10 000 habitants) que l'on enregistre les effectifs de logements récents les plus élevés, d'abord à Lausanne (2110, soit 2,9%) et à Yverdon-les-Bains (1020, soit 7,2%), puis à Montreux et Nyon (510 logements chacune, soit, respectivement, 3,6% et 5,4%). | MFG

Si l'on se concentre sur les seuls effectifs, deux grands axes ressortent: le premier partant de Lausanne en direction de Genève et le second s'étendant vers le Gros de Vaud et l'agglomération d'Yverdon-les-Bains. S'y ajoutent l'Est vaudois et la Broye.

# **TAUX D'AIDE SOCIALE ÉLEVÉ EN VILLE**

### TAUX D'AIDE SOCIALE<sup>1</sup>, VAUD, 2011



<sup>1</sup> Bénéficiaires de 18 à 64 ans du revenu d'insertion avec prestation financière.

Le revenu d'insertion vient en aide aux personnes dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Cette aide peut être octroyée à toute personne majeure domiciliée dans le canton de Vaud, qu'elle soit de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour.

En 2011, les taux d'aide sociale les plus importants s'observent dans les villes (communes de 10 000 habitants et plus). En moyenne, les 12 villes vaudoises atteignent un taux d'aide sociale de 5,3 %, pour une moyenne cantonale de 3,5 %. Le taux d'aide sociale y est le plus élevé à Lausanne (6,9 %), Vevey et Yverdon-les-Bains (6,2 %)

puis Prilly (5,5%) et Renens (5,4%). Avec un taux inférieur à 2%, les villes de Gland et de Pully font figure d'exception.

Les 59 communes de taille moyenne (entre 2000 et 10 000 habitants) ont un taux d'aide sociale plus de deux fois inférieur à celui des villes, soit 2,5 %. Parmi ces communes, le taux d'aide sociale est particulièrement élevé à Sainte-Croix (8,6 %), Payerne (6,0 %), Moudon (5,9 %), Vallorbe (5,7 %) et Lucens (5,4 %). A l'opposé, certaines communes ne sont que peu sollicitées par leurs habitants pour une telle aide (Founex avec 0,3 % ou Echichens, 0,5 %). Les communes d'Ollon (0,6 %) et de Lutry (0,9 %), qui comptent respectivement quelque 7000 et 9000 habi-

tants, ont également des taux d'aide sociale bien en dessous de la moyenne de cette catégorie de communes.

Finalement, dans les 255 communes de moins de 2000 habitants, c'est en moyenne 1,1 personne sur 100 qui fait appel à l'aide sociale. Les habitants de 22 petites communes n'ont pas sollicité d'aide pour subvenir à leurs besoins. Un taux d'aide sociale inférieur à 1 % est constaté dans 168 communes. CM

# CONCENTRATION DES HÔPITAUX ET DES MÉDECINS DANS LES VILLES

# DES MÉDECINS LOCALISÉS À PROXIMITÉ DES HÔPITAUX

Dans le canton de Vaud, une grande partie des médecins en libre pratique sont établis autour des hôpitaux et dans les villes. Ainsi, en mars 2012, la seule ville de Lausanne compte plus de 1200 médecins parmi les quelque 2700 médecins actifs dans le canton. Avec un centre hospitalier universitaire, une clinique universitaire d'ophtalmologie et cinq cliniques privées sur son sol, il est vrai que Lausanne agit comme un aimant sur les médecins. Les villes de Nyon, Vevey, Montreux, Yverdon-les-Bains et Morges, qui disposent toutes d'un hôpital de soins aigus, comptent chacune entre 140 et 190 médecins. Vient ensuite la commune de Genolier qui abrite une clinique privée et qui compte 135 médecins actifs sur son territoire. Aigle et Payerne, qui hébergent elles aussi un hôpital de soins aigus, recensent chacune 70 médecins. Les 14 % de médecins restants se répartissent dans 121 autres communes, tandis que près de 200 communes n'en abritent aucun.

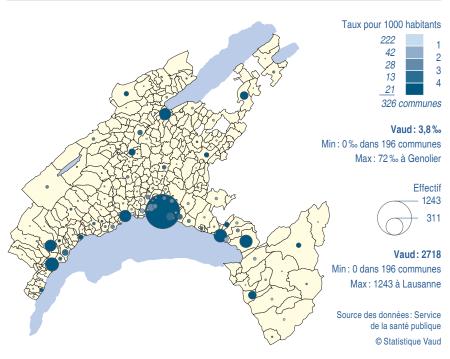
### 145 HOSPITALISATIONS POUR 1000 HABITANTS

En 2010, on recense 102000 hospitalisations de résidents vaudois dans les hôpitaux et cliniques du canton de Vaud, soins aigus, psychiatrie et réadaptation confondus. Sans surprise, les 126000 habitants de Lausanne sont à l'origine de 20000 séjours, pour un taux de 160 séjours pour 1000 habitants, légèrement supérieur à la moyenne cantonale (145 ‰).

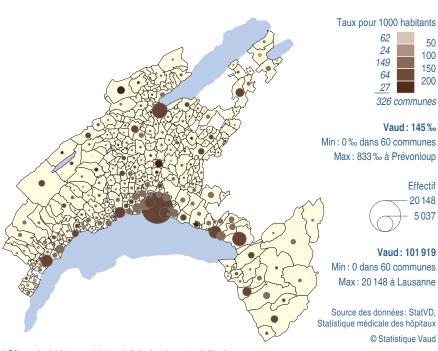
Si l'on y ajoute les séjours des résidents d'Yverdon-les-Bains, Montreux, Vevey, Nyon et Renens, on concentre ainsi 37% des séjours hospitaliers pour 33% de la population résidante.

C'est dans les communes à plus forte proportion de personnes âgées que l'on compte le plus de séjours par habitant, à l'image de Sainte-Croix (265‰) ou Chexbres (233‰). Ces dernières comptent en effet 12,5% de résidents âgés de 75 ans ou plus pour une moyenne cantonale de 7,6%. | AO

### MÉDECINS EN LIBRE PRATIQUE, VAUD, MARS 2012



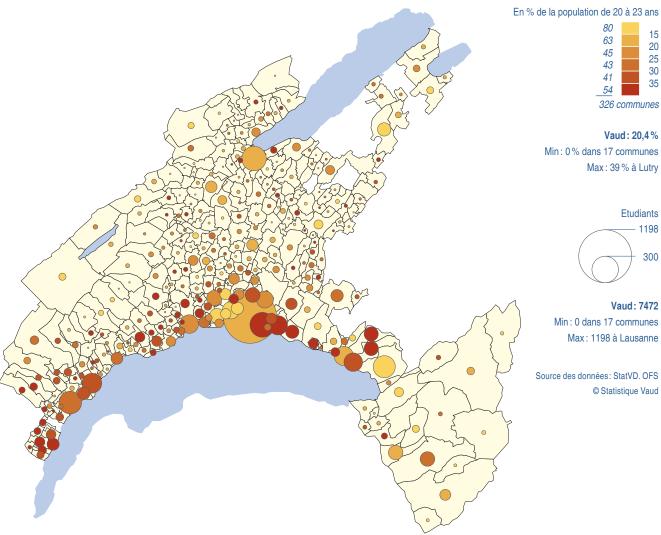
### SÉJOURS HOSPITALIERS<sup>1</sup>, VAUD, 2010



<sup>1</sup> Séjours de résidents vaudois hospitalisés dans le canton de Vaud.

# FORTE DENSITÉ D'ÉTUDIANTS SUR L'ARC LÉMANIQUE

### ÉTUDIANTS¹ VAUDOIS SCOLARISÉS DANS UNE HAUTE ÉCOLE SUISSE, VAUD, 2010



1 Agés de 20 à 23 ans.

Les hautes écoles suisses se composent, d'une part, des différentes universités ainsi que des deux écoles polytechniques fédérales (HEU), d'autre part, des hautes écoles spécialisées (HES), les hautes écoles pédagogiques étant incluses dans ce dernier groupe. Notons que 71,6 % des étudiants HEU vaudois étudient à l'UNIL ou l'EPFL et 68,5 % des étudiants HES vaudois étudient également dans leur canton de domicile.

En 2010, les étudiants vaudois âgés de 20 à 23 ans représentent 48,3 % du total des étudiants HEU et 46,9 % des étudiants HES (ces derniers entreprennent souvent les études supérieures un peu plus tard que les étudiants universitaires).

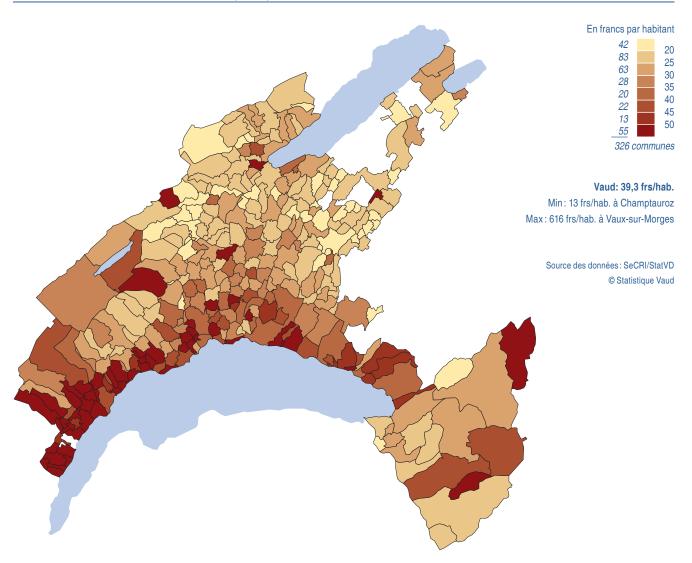
Pour l'ensemble du canton de Vaud, les étudiants des hautes écoles représentent 20,4% de la population résidante âgée de 20 à 23 ans, mais ce pourcentage varie fortement selon la commune.

En ne retenant que les communes dont le nombre d'habitants âgés de 20 à 23 ans est supérieur à 200, les taux les plus élevés s'observent surtout sur l'Arc lémanique, avec des valeurs comprises entre 32 % et 39 % à Prangins, Blonay, Pully et Lutry. A l'opposé, le taux est inférieur à 15 % à Payerne, Renens et Moudon, avec un minimum de 8 % à Sainte-Croix. | PB

Nous écartons volontairement de la comparaison Leysin et Montreux (respectivement 3,9 % et 9,3 % d'étudiants des hautes écoles avec 570 et 2222 résidents âgés de 20 à 23 ans): en effet, le nombre de résidents de la classe d'âge considérée comprend une forte proportion d'étudiants étrangers, internes dans les écoles internationales présentes sur le territoire communal mais dont les programmes d'enseignement anglo-saxon ou japonais ne leur permettent pas d'avoir le statut de haute école suisse.

# FORTE DENSITÉ DE COMMUNES À FORCE FISCALE ÉLEVÉE SUR L'ARC LÉMANIQUE

### VALEURS DES POINTS D'IMPÔT PAR HABITANT, VAUD, 2010



En 2010, les communes vaudoises prélèvent en moyenne 72,1 points d'impôt et encaissent ainsi 2,01 milliards de francs. Ce montant dépend à la fois de la taille des communes, du niveau d'imposition qu'elles ont fixé ainsi que de leur force fiscale (voir encadré).

L'hétérogénéité des communes vaudoises apparaît nettement pour chacune de ces dimensions et en particulier pour leur force fiscale. En effet, si les communes disposent en moyenne pour chaque point d'impôt de 39,3 francs par habitant en 2010, les 42 communes les moins bien loties (3,2% de la population vaudoise) ne disposent que de 13 à 20 francs par habitant. A l'autre extrémité de la distribution des forces fiscales, les 55 communes les

10

mieux loties (15,6 % de la population) touchent entre 50 et 616 francs par habitant.

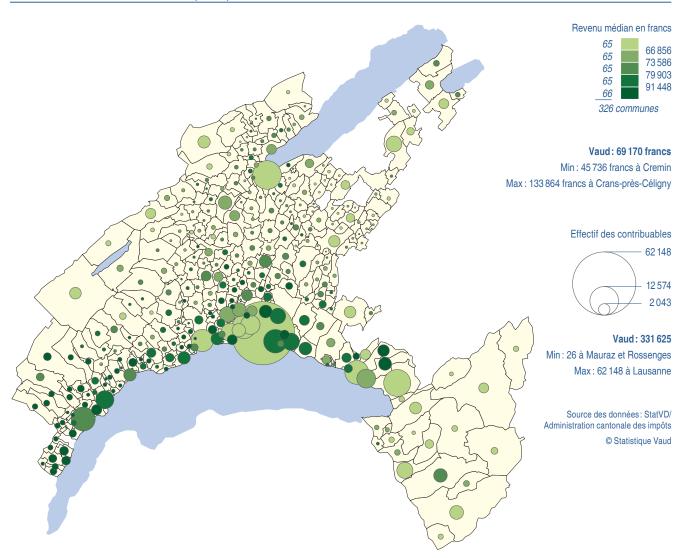
Au regard des écarts observés, on comprend pourquoi un système de péréquation intercommunal serait nécessaire même si tous les taux d'imposition communaux étaient égaux.

En effet, à taux égal, une commune dont le point d'impôt vaudrait 20 francs par habitant percevrait une recette 30 fois inférieure à ce qu'elle percevrait avec un point d'impôt valant 600 francs par habitant. | MJM

La valeur du point d'impôt par habitant d'une collectivité publique sert d'indicateur de sa force fiscale. Pour une commune, il se calcule en mettant en relation son taux d'imposition avec le montant des recettes fiscales par habitant qui dépendent de ce taux, soit les impôts sur le revenu et la fortune (y compris sur la dépense) et les impôts sur le bénéfice et le capital. Par exemple, Lausanne a encaissé 409 millions de francs d'impôts soumis au taux lausannois d'imposition de 83 en 2010. Ainsi, la Ville a perçu 4,9 millions de francs par point d'impôt (409 divisé par 83), soit 38,9 francs par habitant (4,9 millions divisés par 126 720 Lausannois).

# **ÉCARTS DE REVENU IMPORTANTS ENTRE LES COMMUNES**

# REVENU MÉDIAN ET CONTRIBUABLES<sup>1</sup>, VAUD, 2008



1 Agés de 21 ans et plus, imposés toute l'année, avec un revenu non nul. Les personnes imposées à la source ne sont pas prises en compte.

En 2008, le revenu moyen des contribuables vaudois se monte à 95 900 francs par an mais la moitié gagnent moins de 69 200 francs (revenu médian).

Sans surprise, on constate que les communes présentant le revenu médian le plus élevé (au-dessus de 91 000 francs) sont essentiellement situées sur les bords du Léman et dans la couronne lausannoise.

D'une manière générale, les contribuables des petites communes bénéficient d'un revenu supérieur à celui des résidents des grandes communes. Le revenu médian passe ainsi de 59 000 francs dans les quatre villes de plus de vingt mille habitants à 69 000 francs pour les huit autres villes

(10 000 habitants et plus). Il atteint 73 000 francs dans les communes de cinq à dix mille habitants et s'élève à 75 000 francs dans les communes de deux à cinq mille habitants. Ce revenu médian est encore plus élevé dans les communes comptant moins de deux mille résidents (80 000 francs).

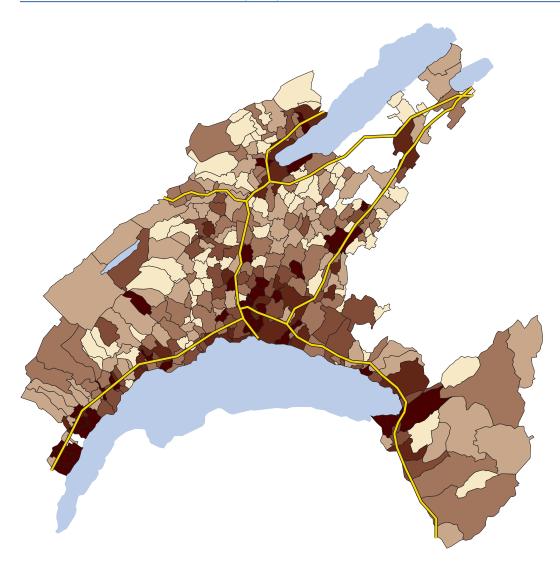
Au niveau des villes, seules Pully (84 000 francs), Gland (83 000) et Nyon (75 000) présentent un revenu médian supérieur à celui de l'ensemble du canton. Renens (59 000 francs), Lausanne (58 800), Yverdon (58 300) et Vevey (57 600) ont les revenus les plus bas. Pour les cinq autres villes, le revenu médian se situe entre 60 000 et 68 000 francs. | CE

Les revenus pris en compte le sont après déduction des cotisations sociales obligatoires mais avant les diverses déductions prévues par la loi d'impôt.

Les prestations complémentaires (AVS/AI) ainsi que les prestations de l'aide sociale (revenu d'insertion) ne sont pas prises en compte car non imposables par le fisc. Le revenu médian est la valeur de revenu telle que la moitié des contribuables sont en dessous et l'autre moitié au-dessus.

# RISQUE ACCRU DE VOLS PAR EFFRACTION À PROXIMITÉ DES AXES ROUTIERS

### **VOLS PAR EFFRACTION POUR 1000 HABITANTS, VAUD, 2011**



Vaud: 11,8 ‰ Min: 0 ‰ dans 50 communes Max: 38 ‰ à Cremin

Principaux axes routiers

Source des données: OFS, Statistique policière de la criminalité © Statistique Vaud

En 2011, le nombre de vols par effraction enregistrés par les polices vaudoises s'élève à 8395, soit 11,8 pour 1000 habitants; sont exclus les 2671 vols par effraction de véhicules. Le vol par effraction est un vol par entrée forcée. Il est généralement lié à des dommages à la propriété et, pour les objets immobiliers, à une violation de domicile. La majorité des vols par effraction (60%) concerne des vols dans des immeubles d'habitation ou des villas. Viennent ensuite les vols par effraction dans les commerces (8%), les bureaux (6%) et dans les hôtels et restaurants (5%).

L'emplacement des communes sur les principaux axes routiers et autoroutiers a une influence sur le taux de vols par effraction en

12

raison de la plus grande facilité à accéder aux biens et à prendre la fuite. Par exemple, la commune de Moudon, traversée par la route de Berne, enregistre 18 vols par effraction pour 1000 habitants. Les communes qui se trouvent sur l'axe autoroutier Genève-Lausanne sont également plus touchées (Chavannes-de-Bogis avec 19 %, Crans-près-Céligny et Allaman, 18 %) de même que les communes se trouvant sur les axes Lausanne-Sion (Villeneuve, 20 %), Lausanne-Berne (Payerne, 15 %) ou Yverdon-Neuchâtel (Montagny-près-Yverdon, 35 %). Les villes, où il est plus difficile pour le voisinage de distinguer un résident d'un visiteur, permettent aux délinquants de passer plus faci-

se situe au-dessus de la moyenne cantonale à Nyon (18‰), Vevey (17‰), Pully et Renens (16‰), Lausanne (15‰) ou Yverdon-les-Bains (13‰).

Finalement, certaines petites communes ont un taux élevé alors que le nombre de vols par effraction est faible. C'est le cas de Cremin (38 ‰ pour deux cas) ou Arnex-sur-Nyon (37 ‰ pour cinq cas). | CM

NUMERUS HORS-SÉRIE JUIN 2012

lement inaperçus. Le taux de vols par effraction